

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX: 05 46 50 55 70

RECEPISSE DE DEPOT

FIDAL

9 RUE DE L'OUVRAGE A CORNES
BOITE POSTALE 286
17013 LA ROCHELLE CEDEX 1

V/REF :

N/REF : 2007 B 868 / 2011-A-4458

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 24/11/2011,

P.V. des décisions de l'associé unique du 16/11/2011

- rectification de l'erreur matérielle sur l'adresse du siège social à l'article 4 de la page 2 des statuts

Statuts mis à jour

Concernant la société

A.R.V.I. Accueil de Retraités pour une Vieillesse Idéale
Société par actions simplifiée
8 bis rue des Ecoles, le Domaine de Rompsay
17180 Périgny

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-4458 le 24/11/2011

R.C.S. LA ROCHELLE 501 480 404 (2007 B 868)

Fait à LA ROCHELLE le 24/11/2011,

Le Greffier



A.R.V.I. - Accueil de Retraités pour une Vieillesse Idéale
Société par actions simplifiée
au capital de 66.660 euros
Siège social : 8 bis rue des Ecoles - Le Domaine de Rompsay
17180 PERIGNY
RCS LA ROCHELLE 501 480 404

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 16 NOVEMBRE 2011

Le 16 novembre 2011, au siège social,

La société H.S.D.L.E, Société par actions simplifiée, au capital de 98 660 euros, ayant son siège social à PERIGNY (17180) – 8 bis rue des Ecoles – Le Domaine de Rompsay, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS LA ROCHELLE 519 025 803, représentée par Monsieur Eric HORNIG,

Associée unique détenant la totalité des 6.666 actions émises par la société ARVI - Accueil de Retraités pour une Vieillesse Idéale,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Lors de la mise à jour des statuts suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30/10/2009 et aux décisions du président d'augmentation de capital du 17/11/2009, une erreur matérielle a été constatée quant à l'adresse du siège social sur la première page et à l'article 4 – SIEGE,

II - A PRIS LA DECISION SUIVANTE RELATIVE :

- A la mise à jour des statuts.

DECISION UNIQUE

L'associée unique constatant l'erreur matérielle suite à la mise à jour des statuts qui a été effectuée sur une version antérieure ne prenant pas en compte le transfert du siège social intervenu le 3 janvier 2008, décide de rectifier cette erreur et de modifier l'adresse du siège social à PERIGNY (17180) – Le Domaine de Rompsay – 17180 PERIGNY sur la première page des statuts, ainsi qu'à l'article 4 de la page 2.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

